



Besançon, le - 5 JUL. 2017

Madame Elsa MAILLOT
10^{ème} Vice-Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon

à

PÔLE GESTON
Direction des Systèmes d'Information

Objet : débit internet à Osselle-Routelle

Affaire suivie par : Didier DELAUNOIS
Courriel : dsi@grandbesancon.fr
Tél. 03.81.61.59.00.

MONSIEUR PIERRE DAGON-LARTOT
MAIRE
31 GRANDE RUE
25320 OSELLE-ROUETTE

Accueil ouvert
du lundi au jeudi
de 8h à 12h
et de 13h30 à 18h

le vendredi
de 8h à 12h
et de 13h30 à 17h

Monsieur le Maire,

Par votre courrier en date du 28/06/2017, vous attirez mon attention sur les difficultés rencontrées par les habitants et les artisans de votre commune, en raison de la faiblesse des débits internet.

En réponse à votre sollicitation, et en complément des informations apportées lors de la conférence des Maires du 19 avril dernier, dédiée à ce sujet, je vous apporte les précisions ci-après.

En 2011, dans le cadre du Plan France Très Haut Débit et de l'Appel à Manifestations d'Intentions d'Investissement (AMII) lancé par l'Etat, Orange a annoncé son intention de déployer à échéance 2020 la fibre optique de bout en bout jusque dans chaque foyer et dans chaque commune qui composait alors l'agglomération (technologie FTTH). Ce déploiement est effectivement engagé à Besançon et dans plusieurs communes de l'agglomération.

Votre commune est dans l'emprise de ce projet AMII porté par Orange qui finance ce déploiement sur ses fonds propres. Il est à noter que, suite à cette procédure formelle, les collectivités ne peuvent porter une initiative publique ayant le même objet sur ce territoire AMII et qu'elles ne peuvent bénéficier de financements d'Etat (Fond national pour la Société Numérique) ou de la Région.

Compte-tenu des délais de réalisation d'un tel projet, de la « logique » de déploiement retenue par Orange (impératifs techniques et rentabilité), du retard déjà observé par rapport aux annonces initiales, les services de la CAGB et moi-même sommes bien-sûr intervenus à plusieurs occasions auprès des dirigeants de cet opérateur afin de les alerter sur la situation particulièrement défavorable de plusieurs communes, et notamment d'Osselle-Routelle.

Mon intervention a consisté à demander de prendre en compte la situation particulièrement défavorable de certaines communes, de tenir compte de ces priorités et d'établir un planning de déploiement sur l'ensemble de l'agglomération

Plus particulièrement pour la commune d'Osselle, j'ai demandé qu'Orange entreprenne une opération de création anticipée de liaison optique et de montée en débit (avant l'arrivée de la technologie FTTH), comme cela a d'ores et déjà pu être réalisé avec succès dans trois autres communes de l'agglomération qui étaient dans une situation technique tout à fait comparable.

Je participe également aux négociations menées par la CAGB avec Orange visant à rédiger et signer une convention de déploiement FTTH qui encadre de manière plus précise le déroulement de ce projet et l'information des élus et usagers.

En m'appuyant sur votre courrier, je prendrai prochainement l'attache de la direction régionale d'Orange afin de relayer une nouvelle fois votre demande et lui apporter mon soutien.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes meilleures salutations.

Elsa MAILLOT,



10^{ème} Vice-Présidente,
Chargée de l'Aménagement et du
Développement du Numérique

Copie : M. CUCHE, Délégué Communautaire
P. J. : carte d'éligibilité d'Osselle-Routelle



